

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 13 mai 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

PRÉSENTS : Mmes Claudine AUTHIER, Odile CAMPOS, Sylvie FERRER, Géraldine GAU, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Laure SAINT GERMES.
MM. Stéphane ANDRIEUX, Laurent BERNARD, Dominique FOURCADE, Jean-Louis FUGAIRON, Alain PIBOULEAU, Dominique TAVERA, Joël VILLEMUR.

ABSENTS : M. Bachir KERROUM a donné procuration à M. Laurent BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Dominique FOURCADE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 5 09

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	14
Procurations	1
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération du conseil municipal N° 2026 3-2 08 en date du 20 mars 2026,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire présente donc oralement les décisions suivantes :



➤ **DÉCISION DU MAIRE N° 2026-07 : DEMANDE DE SUBVENTION / DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE (AMENDES DE POLICE 2026) – INSTALLATION DE FEUX MICRO RÉGULÉS AU CARREFOUR BOULEVARD DELCASSÉ / RUE DES ÉCOLES**

Total opération HT		51 618,48 €
Département – Amendes de police 2026	30 %	15 485,55 €
TOTAL subventions	30 %	15 485,55 €
Autofinancement	70 %	36 132,93 €

Demande de subvention auprès du Département de l'Ariège au titre des amendes de police 2026 de **15 485,55 €**, selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus.

➤ **DÉCISION DU MAIRE N° 2026-08 : COMMUNE – TARIFS DIVERS – MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL – COMPLÈTE LA DÉCISION DU MAIRE N° 2024-010 DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Vu la décision N° 2024-010 du 10 septembre 2024 fixant les tarifs pour la mise à disposition de matériel / véhicules / frais de main d'œuvre,

Considérant qu'il y a lieu de préciser le tarif pour la location de matériel pour une journée,

La décision N° 2024-010 du 10 septembre 2024 fixant les tarifs pour la mise à disposition de matériel / véhicules / frais de main d'œuvre est complétée comme suit :

- Table	:	1,25 € HT	} Forfait 1 jour
- Chaise	:	0,30 € HT	
- Barrière	:	1,12 € HT	
- Praticables	:	3,60 € / m ² HT	

Remplacement au coût réel du matériel en cas de perte ou de détérioration.

Mise à disposition gratuite une fois par an aux associations.

➤ **DÉCISION DU MAIRE N° 2026-09 : COMMUNE – BAUX DE LOCATION SAISONNIÈRE – HÉBERGEMENT DES MAÎTRES-NAGEURS – ÉTÉ 2026**

Vu la nécessité de loger les maîtres-nageurs de la piscine pour la saison d'été 2026,

Deux baux de location saisonnière de deux appartements situés à la 2^{ème} Bazerque pour la période du 1er juin au 31 août 2026 et du 30 juin au 6 septembre 2026 sont signés avec Monsieur Yves BOUCHER. Les loyers mensuels sont fixés à 560 € charges comprises.

➤ **DÉCISION DU MAIRE N° 2026-10 : COMMUNE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2026
– CRÉATION D’UN GARAGE POUR LE TRACTOPELLE DE BONASCRE**

Total opération		53 522,20 € HT
Région Occitanie (FRI)	30 %	16 057 €
Total subventions	30 %	16 057 €
Autofinancement	70 %	37 465,20 €

Demande de subvention auprès de la Région Occitanie de **16 057 €**, selon le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus.

Décide

Article 1 : de prendre note des décisions présentées ci-dessus par Monsieur le maire.

La présente délibération pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l’adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

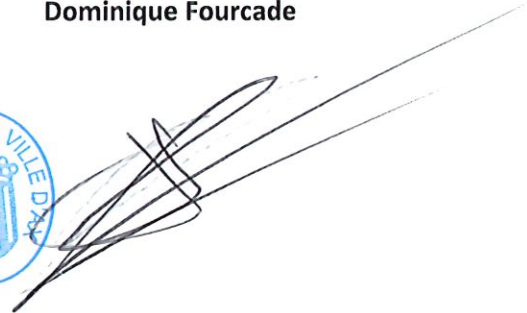
Ax-les-Thermes, le 26 mai 2026

Le maire

Alain PIBOULEAU

Le secrétaire de séance

Dominique Fourcade



Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 02/06/2026



ID : 009-210900320-20260520-2026_5_09-DE